

*Célia de Lavergne
Députée de la Drôme
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07*

Chabeuil, le 9 juin 2021,

Chers tous,

Vous connaissez l'attention particulière que je porte aux entreprises drômoises depuis le début de mon mandat. J'ai déjà eu l'occasion de vous adresser divers mails afin de présenter les mesures de soutien mises en place, j'ai eu l'occasion de rencontrer, et d'accompagner certains d'entre vous durant la période inédite que nous traversons. A l'heure où les restrictions sanitaires sont progressivement allégées, je vous adresse de nouveaux éléments concernant le Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise présenté par le Gouvernement cette semaine.

La pandémie de Covid-19 a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle pour faire face à une crise aux conséquences sanitaires, économiques et sociales d'ampleur inédite. Nous pouvons nous réjouir aujourd'hui que les actions collectives et responsables des entreprises et de leurs salariés aient permis de préserver l'activité et l'emploi, et ce malgré les contraintes sanitaires. L'Etat a été à vos côtés, et cette mobilisation sans précédent, se concrétise par le niveau historiquement bas en 2020 du nombre de procédures collectives.

L'Etat a pu mettre en œuvre des mesures massives de soutien, avec la volonté de répondre, presque exhaustivement, aux difficultés perçues et vécues. Les prêts garantis par l'Etat (PGE), le report de charges et échéances fiscales, l'activité partielle et le fond de solidarité, sont des mesures qui ont été largement utilisées. Depuis Mars 2020, près de 700.000 entreprises ont bénéficié de plus de 135 milliards d'euros de PGE. Le fonds de solidarité a permis de soutenir plus de 2 millions d'entreprises pour un montant de 28 Milliards d'euros. Afin de soutenir vos trésoreries, l'administration fiscale a également répondu favorablement à près de 95% des demandes de report d'échéances, de remboursement accéléré de crédit d'impôt et d'étalement des charges. Enfin, les URSAFF ont consenti des exonérations et de reports de cotisations sociales.

Il me faut évoquer aussi, le Plan France Relance d'un montant total de 100 Milliards d'euros, mis en place fin 2020, qui a pour vocation d'amplifier durablement le retour de la croissance et doit permettre un retour au niveau d'activité économique d'avant la crise le plus rapidement possible.

Mais, certaines entreprises ont été plus durement touchées par les restrictions et le recul d'activité, elles sont aujourd'hui fragilisées et leurs perspectives d'activité sont affaiblies. Il était donc indispensable qu'un Plan d'action sur leur accompagnement vienne les soutenir. Celui-ci a été présenté le 1^{er} Juin par Bruno Le Maire Ministre de l'Economie des finances, et de la Relance, et par Eric Dupont-Moretti, Ministre de la Justice.

Ce plan s'articule autour de 3 piliers : Détecter, Orienter et Accompagner !

Des dispositifs plus simples et plus lisibles, vont permettre aux entreprises de trouver une palette de solutions adaptées à leurs attentes et besoins, afin de leur permettre de renaître après cette crise inédite.

Ces mesures visent à offrir un accompagnement, presque individualisé, à ceux d'entre vous qui sont confrontés à des difficultés de trésorerie ou de remboursement de leurs dettes.

Comme l'indique Bruno Le Maire « Aujourd'hui, nous sortons progressivement du "quoi qu'il en coûte", mais certaines entreprises viables continuent d'avoir besoin du soutien de l'Etat pour dépasser cette période compliquée et rebondir plus fort ».

Je vous invite à consulter les documents joints à ce mail, si vous en avez besoin.

Je reste à votre entière disposition pour tout échange sur ce sujet, et vous pouvez également contacter Christine Hollender, ma collaboratrice, au 06 37 16 81 74 ou par mail (christine.hollender.cdl@clb-an.fr) pour toutes aides dans vos démarches.

Bien cordialement,

Célia de Lavergne
Députée de la 3ème circonscription de la Drôme

